

**Affaires Juridiques et du Domaine**

**REF : DAJDAJD2015022**

**Signataire : AD**

Séance du Conseil Municipal du 19/11/2015

RAPPORTEUR :      Jean-Jacques KARMAN

**OBJET : ZAC Emilie Dubois : Cession au profit de la SEQUANO des parcelles cadastrées AL 29 et AL 31 situées 19 et 15 impasse Jean Jaurès à Aubervilliers**

**EXPOSE :**

Situé au nord-est de la ville, le quartier Emile Dubois est à la croisée de projets de rénovation urbaine et de perspectives de développement (ANRU, Fort d'Aubervilliers). La ZAC Emile Dubois, dont l'aménagement a été confié à la SEQUANO, s'insère dans ce quartier et comprend deux ilots situés le long de l'avenue Jean Jaurès.

L'aménagement de l'ilot 1 a été achevé en 2012. Les terrains de l'ilot 2 restant à aménager occupent l'angle formé par l'avenue Jean Jaurès, la rue Danielle Casanova et l'allée Charles Groperrin. Une première opération a été engagée avec la réalisation de la résidence Pierre et Marie Curie composée de logements sociaux, de commerces en rez-de-chaussée et d'un parvis piétons.

La commune d'Aubervilliers est propriétaire des parcelles cadastrées AL 29 et 31 situées 19 et 15 impasse Jean Jaurès qui font partie de l'ilot 2 de la ZAC, et plus précisément du lot 1 qui doit permettre la construction de 44 nouveaux logements. Ce projet va permettre la poursuite du renouvellement du quartier déjà initié avec l'arrivée de la résidence Pierre et Marie Curie en pointe d'ilot.

Au vu de l'intérêt majeur que représente pour la Commune la mise en œuvre de la ZAC Emile Dubois, elle s'est engagée à apporter à l'opération les terrains dont elle est propriétaire.

La cession des parcelles, représentant une superficie totale de 350 m<sup>2</sup>, prendra la forme d'un acte de participation financière de la commune au titre des dispositions de l'article L300-5 du Code de l'urbanisme et valorisée à hauteur de 213 000 € par les services de France Domaine, tel que cela a été prévu dans le Compte Rendu Annuel à la Collectivité Locale (CRACL) arrêté au 31 décembre 2014.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

-d'approuver la cession au profit de la SEQUANO des parcelles AL 29 et AL 31 situées 19 et 15 impasse Jean Jaurès à Aubervilliers, conformément aux dispositions de l'article L 300-5 du Code de l'urbanisme sous forme d'apport en nature d'une valeur de 213 000 € au titre de la participation financière de la commune.

- de dire que cette opération d'apport en nature est réalisée en contrepartie du versement par la SEQUANO, concessionnaire de l'opération d'aménagement, d'une somme d'un euro (1 €).

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS**

Nombre de Membres composant :  
Le Conseil Municipal : .....49

En exercice :..... 49

Présents :..... 37

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 19 NOVEMBRE 2015**

**L'AN DEUX MILLE QUINZE**, le 19 Novembre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 11 novembre 2015, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Pascal BEAUDET, Maire d'Aubervilliers.

**PRESENTS :**

Mme DERKAOUI Meriem, M. KARMAN Jean-Jacques, Mme VALLY Sophie, M. DAGUET Anthony, Mme CHERET Magali, MM. KAMALA Kilani, MONINO Jean-François, Mmes GRARE Laurence, MARINO Danielle, M. KARROUMI Sofienne, Mme KOUAME Akoua Marie, M. CHOUDER Fethi, Mme NEDELEC Soizig, M. CHIBAH Salah, Mme MERCADER Y PUIG Maria, M. RUER Marc  
Adjoints au Maire,

**M. CECCOTTI-RICCI Roland, Mme PEJOUX Claudine, M. LE HYARIC Patrick, Mme DUCATTEAU Sylvie, MM. PLEE Eric, WOHLGROTH Antoine, ROZENBERG Silvère, Mme LE MOINE Sandrine, MM. KADDOURI Nourredine, Mme REDOUANE Wassila, M SALVATOR Jacques, Mme YONNET Evelyne, MM. AIT- BOUALI Omar, LOGRE Benoît, Mme VIGEANT Claire, MM. RACHEDI Hakim, BIDAL Damien, Mme LENOURY Nadia, M. ZAIRI Rachid, Mme LENZI Ling, Conseillers Municipaux et \*Conseillers Municipaux délégués,**

**POUVOIRS :**

Mme FAGARD Alice,	Représentée par :	<b>M. CECCOTTI-RICCI Roland</b>
M. BENKHELOUF Boualem	Représenté par :	<b>M. KADDOURI Nourredine</b>
Mme SIGNATE Rouguy	Représentée par :	<b>M. CHIBAH Salah</b>
M. SANON Guillaume	Représenté par :	<b>M. KARROUMI Sofienne</b>
Mme RABAH Hana	Représentée par :	<b>M. KAMALA Kilani</b>
M. VANNIER Jean-Yves	Représenté par :	<b>M. LOGRE Benoit</b>

Mme PEJOUX Claudine et M. ZAIRI Rachid arrivés à partir de la question n°288  
Mme YONNET Evelyne représentée à partir de la question n°291 par M. SALVATOR Jacques  
Mme VIGEANT Claire représentée à partir de la question n°292 par M. ZAIRI Rachid  
Mme LENOURY Nadia partie à partir de la question n°309

**Absents :** Mme TLILI Leïla, M. TLILI Mohamed Fathi, Mmes MILLA Josiane, MBONDO Thérèse, M. HAFIDI Abderrahim, Mme ALVES Presilya,

**Secrétaire de séance :** Mme NEDELEC Soizig

**Direction Générale des Services / Direction des Affaires Juridiques du Domaine et de l'Administration Générale**

**Affaires Juridiques et du Domaine**

**REF : DAJDAJD2015022**

**Signataire : AD**

**OBJET : ZAC Emilie Dubois : Cession au profit de la SEQUANO des parcelles cadastrées AL 29 et AL 31 situées 19 et 15 impasse Jean Jaurès à Aubervilliers**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu l'article L2241-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L3211-14 du Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu l'article L300-5 du Code de l'urbanisme ;

Vu l'avis des services de France Domaine ;

Vu la délibération du conseil municipal du 22 juin 1987, approuvant le dossier de création réalisation de la ZAC Emile Dubois ;

Vu la délibération du conseil municipal du 22 juin 1987 décidant de confier à la SODEDAT 93 la concession d'aménagement de la ZAC Emile Dubois et autorisant le Maire à signer la convention, le traité et le cahier des charges de concession entre la Ville d'Aubervilliers et la SODEDAT 93 ;

Vu la délibération du conseil municipal du 24 juin 2009 approuvant l'opération de fusion par absorption de la SEM SIDEC par la SEM SODEDAT 93 et du changement dénomination sociale de cette dernière par SEQUANO Aménagement ;

Vu les délibérations n°37 et 38 du conseil municipal du 31 janvier 2013 approuvant le Compte Rendu Annuel à la Collectivité Locale, présenté par la SEQUANO Aménagement pour l'année 2011 pour la ZAC Emile Dubois et l'avenant n°12 au traité de concession d'aménagement;

Vu les délibérations n°430 et n°431 du conseil municipal du 19 décembre 2013 approuvant le Compte Rendu Annuel à la Collectivité Locale, présenté par la SEQUANO Aménagement pour l'année 2012 pour la ZAC Emile Dubois et l'avenant n°13 au traité de concession d'aménagement;

Vu le budget communal ;

Considérant que la ZAC Emile Dubois, dont l'aménagement a été confié à la SEQUANO, comprend deux îlots situés le long de l'avenue Jean Jaurès,

Considérant que la commune d'Aubervilliers est propriétaire des parcelles cadastrées AL 29 et 31 situées 19 et 15 impasse Jean Jaurès qui font partie de l'îlot 2 de la ZAC, et plus précisément du lot 1 qui doit permettre la construction de 44 nouveaux logements,

Considérant l'intérêt de céder les parcelles AL 29 et 31 situées 19 et 15 impasse Jean Jaurès à Aubervilliers au profit de la SEQUANO dans le cadre du projet d'aménagement de la ZAC Emile Dubois,

A l'unanimité.

**DELIBERE :**

**APPROUVE** la cession au profit de la SEQUANO des parcelles AL 29 et 31 situées 19 et 15 impasse Jean Jaurès à Aubervilliers conformément aux dispositions de l'article L300-5 du Code de l'urbanisme sous forme d'apport en nature d'une valeur de 213 000 € au titre de la participation financière de la commune.

**DIT** que cette opération d'apport en nature est réalisée en contrepartie du versement par la SEQUANO, concessionnaire de l'opération d'aménagement, d'une somme d'un euro (1 €).

**AUTORISE** le maire à signer la promesse de vente et l'acte notarié relatifs à cette transaction.

**DIT** que la recette résultant de cette cession sera imputée au 203-7788-824

L'adjoint délégué



Maria MERCADER Y PUIG

Reçu en préfecture le : 20/11/2015

Publié le : 20/11/2015

Certifié exécutoire le : 20/11/2015



L'adjoint délégué

Maria MERCADER Y PUIG